

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit avril à dix-huit heures trente,
Au foyer rural de Saint Martin Belle Roche,
S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 24/03/2025.

Secrétaire de séance : Mme Laurine TEIXEIRA

Étaient présents :

Madame Audrey GIRARD	AZE
Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Jennifer TROUILLET	DAVAYE
Madame Anne-Sophie FAURE	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP (Pouvoir de Mme DEKYNDT)	HURIGNY
Madame Michèle GRANGER	PERONNE
Madame Laurine TEIXEIRA	PERONNE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Maud DE OLIVEIRA	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Carole MOLLARD	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Nathalie DEVIDAL	SANCE
Madame Christiane ROGIC (Pouvoir de M. CHOUGNY)	SANCE
Madame Marie-Agnès TROUILLET	SOLUTRE
Madame Monique BICA (Pouvoir de Mme REBILLARD)	VERGISSON

Étaient excusés :

Madame Maud DEKYNDT (A donné pouvoir à M. BEAUCHAMP)	HURIGNY
Monsieur Thibault CHOUGNY (A donné pouvoir à Mme ROGIC)	SANCE
Madame Cécile REBILLARD (A donné pouvoir à Mme BICA)	VERGISSON

Étaient absents :

Madame Marie-Pierre BEAUDET	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Jean-Paul BASSET	CHARNAY-LES-MACON
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Marie-Thérèse THOMAS	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne MONTEIX	CHARNAY-LES-MACON
Madame Christine ROBIN	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE

Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 11/03/2025 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

Le Président procède à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint et invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Mme Laurine TEIXEIRA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 11 mars 2025.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2025 et demande au Comité si des observations sont à formuler.
Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2024

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à adopter le compte de gestion 2024 du receveur municipal qui concorde en tout point avec le compte administratif et présente les résultats d'exécution suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2024 : 336 016.36 €

Recettes 2024 : 330 380.84 €

Résultat exercice 2024 : - 5 635.52 €

Résultat clôture 2023 : 23 777.46 €

Part affectée à l'Inv. 2024 : 0

Résultat de clôture 2024 : 18 141.94 €

Investissement :

Dépenses 2024 : 1 659.92 €

Recettes 2024 : 944.91 €

Résultat exercice 2024 : - 715.01 €

Résultat clôture 2023 : 14 576.01 €

Résultat de clôture 2024 : 13 861.00 €

Résultat exercice 2024 des 2 sections : - 6 350.53 €

Résultat clôture 2023 des 2 sections : 38 353.47 €

Part du résultat 2023 affecté à l'inv. 2024 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 32 002.94 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal pour l'année 2024,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Ayant entendu l'exposé de Madame la vice-présidente,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte du receveur municipal pour l'exercice 2024 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2024.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à adopter le compte administratif 2024 qui concorde en tout point avec le compte de gestion du receveur municipal et présente les résultats d'exécution suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2024 : 336 016.36 €

Recettes 2024 : 330 380.84 €

Résultat exercice 2024 : - 5 635.52 €

Résultat clôture 2023 : 23 777.46 €

Part affectée à l'Inv. 2024 : 0

Résultat de clôture 2024 : 18 141.94 €

Investissement :

Dépenses 2024 : 1 659.92 €

Recettes 2024 : 944.91 €

Résultat exercice 2024 : - 715.01 €

Résultat clôture 2023 : 14 576.01 €

Résultat de clôture 2024 : 13 861.00 €

Résultat exercice 2024 des 2 sections : - 6 350.53 €

Résultat clôture 2023 des 2 sections : 38 353.47 €

Part du résultat 2023 affecté à l'inv. 2024 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 32 002.94 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du comité syndical en date du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Considérant que, pour ce faire, le président doit quitter la séance et être remplacé par Mme la vice-présidente,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 2024 : 336 016.36 €

Recettes 2024 : 330 380.84 €

Résultat exercice 2024 : - 5 635.52 €

Résultat clôture 2023 : 23 777.46 €

Part affectée à l'Inv. 2024 : 0

Résultat de clôture 2024 : 18 141.94 €

Investissement :

Dépenses 2024 : 1 659.92 €

Recettes 2024 : 944.91 €

Résultat exercice 2024 : - 715.01 €

Résultat clôture 2023 : 14 576.01 €

Résultat de clôture 2024 : 13 861.00 €

Résultat exercice 2024 des 2 sections : - 6 350.53 €

Résultat clôture 2023 des 2 sections : 38 353.47 €

Part du résultat 2023 affecté à l'inv. 2024 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 32 002.94 €

Rapport n°4 : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57, le résultat doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture exercice 2023	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	14 576.01 €		- 715.01€	13 861.00 €
Fonctionnement	23 777.46 €		- 5 635.5 €	18 141.94 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024 (ligne 002)	18 141.94 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2024	13 861.00 €

Rapport n°5 : Tarification des programmations extrascolaires et périscolaires des mercredis sur la période : Eté 2025-printemps 2026.

Le Président rappelle que, par délibération en date du 11 avril 2024, le comité syndical a fixé la tarification de ses programmations extrascolaires et périscolaires des mercredis pour la période Eté 2024 – Printemps 2025 et qu'il convient de se prononcer pour la période Eté 2025 – Printemps 2026. Lors du débat d'orientations budgétaires du 11 mars 2025, sur proposition du bureau, le comité s'est prononcé en faveur d'une stabilité des prix des stages extrascolaires et du maintien de la grille des prix en vigueur, celle-ci ayant montré toute son efficacité, en termes financier et de fréquentation.

Le président propose au comité d'adopter la grille de tarification des actions extrascolaires et périscolaires des mercredis du syndicat suivante pour la période Eté 2025-Printemps 2026 :

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

ADOpte la grille de tarification des actions extrascolaires et périscolaires des mercredis du syndicat sur la période Eté 2025-Printemps 2026 suivante :

A) Si le coût de la prestation est établi par un prix horaire d'intervention :

1/ Déterminer le coût horaire, toutes charges comprises du stage (par intervenant pour 1 groupe) = coût 1

2/ Appliquer à ce coût 1 le coefficient « capacité d'accueil », si la capacité du stage considéré est différente de 12 (12 étant l'indice 1), comme indiqué dans la grille N°2 : = coût 2

3/ Rattacher ce coût 2 à une catégorie de la grille N°1 définissant le prix horaire SIGALE du stage et le prix horaire extérieur. Le prix horaire extérieur est 5/3 du prix SIGALE.

4/ Multiplier les prix horaires déterminés par la durée effective de l'action = prix de la place de stage pour les enfants habitant les communes du SIGALE et prix de la place de stage pour les enfants des communes extérieures.

Grille N°1

Catégorie de stage ou mercredi	Stage ou mercredi dont le coût horaire N°2, toutes charges comprises, par groupe est compris entre :	Prix horaire SIGALE, pour les familles résidant sur territoire syndical	Prix horaire EXTERIEUR, pour les familles résidant hors du territoire syndical
1	0 et 15 €	0.92 €	1.53 €
2	15,01 et 20 €	1.30 €	2.17 €
3	20,01 et 25 €	1.73 €	2.88 €
4	25,01 et 30 €	2.10 €	3.50 €
5	30,01 et 35 €	2.50 €	4.17 €
6	35,01 et 40 €	2.87 €	4.78 €
7	40,01 et 45 €	3.30 €	5.50 €

8	45,01 et 50 €	3.68 €	6.13 €
9	50,01 et 55 €	4.07 €	6.78 €
10	55,01 et 60 €	4.49 €	7.48 €
11	60,01 et 65 €	4.88 €	8.13 €
12	65,01 et 70 €	5.27 €	8.78 €

Grille N°2

Nombre de place maximum du stage par groupe	Formule (12 places est l'indice 1)	Coefficient pondérateur applicable au prix horaire
16	12/16 = 0.75	0.75
15	12/15 = 0.8	0.8
12	12/12 = 1	1
10	12/10 = 1.2	1.2
8	12/8 = 1.5	1.5
6	12/6 = 2	2

B) Si le coût de la prestation de service est un prix par enfant :

Le prix de la place de stage est de **73.20%** de ce coût par enfant pour les enfants des communes du SIGALE et de **122 %** de ce coût par enfant pour les enfants des communes extérieures.

C) Attribution d'une réduction de 30% :

A valoir sur le prix total pour toute inscription de trois enfants minimum issus d'une même famille (frères et sœurs) et résidant sur le territoire du SIGALE.

Rapport n°6 : Contributions budgétaires obligatoires et optionnelles 2025 des communes associées.

Le Président rappelle que les orientations budgétaires décidées par le comité syndical du 11 mars 2025 ont permis de définir le montant prévisionnel des contributions obligatoires et optionnelles des communes nécessaire à la couverture des besoins du syndicat en 2025 à hauteur de 239 500 € :

- Contributions obligatoires des 10 communes : 182 740 €
- Contributions périscolaires optionnelles des 4 communes : 56 760 €

Selon la répartition suivante :

	Rappel contributions 2024 (Oblig-option)	(1) Contributions obligatoires 2025 (% des potentiels fiscaux 2024 et montants)	(2) Contributions périscolaires optionnelles 2025 (% des pot fiscaux 2024. Hurigny coef 2 et montants)	TOTAUX (1+2)
AZE	9 450 € (9 450 et 0)	5.2866% 9 660.74 €		9 660.74 €
CHARNAY	81 254 € (81 254 + 0)	45.3894% 82 944.61 €	0	82 944.61 €
DAVAYE	11 337.50 € (6 298 + 5 039.5)	3,5258% 6 442.98 €	9.1701% 5 204.95 €	11 647.93 €
HURIGNY	44 812.50 € (17 233.5+27 579)	9.5002% 17 360.70 €	49.4179% 28 049.61 €	45 410.31 €
PERONNE	5 983.50 € (5 983.5 + 0)	3.3362% 6 096.65 €		6 096.65 €
ST MARTIN BR	22 437 € (22 437 + 0)	12.0332% 21 989.46 €		21 989.46 €

ST MAURICE DS.	3 827.00 € (3 827 + 0)	2.0382 %	3 724.69 €			3 724.69 €
SANCE	45 556.50 € (25 307+20 249.5)	13.6443 %	24 933.64 €	35.4873 %	20 142.59 €	45 076.23 €
SOLUTRE	5 221 € (5 221 + 0)	2,9680 %	5 423.80 €			5 423.80 €
VERGISSON	7 271 € (4 039 +3 232)	2,2780 %	4 162.73 €	5.9247 %	3 362.85 €	7 525.58 €
TOTAUX	237 150 € (181 050 + 56 100)	100%	182 740 €	100%	56 760 €	239 500 €

Le président indique que le montant total des contributions 2025 est en augmentation de 0.99% (+ 2 350 €) par rapport à 2024, après avoir baissé de 2.73% (- 6 660 €) entre 2023 et 2024.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE le montant des contributions communales 2025, obligatoires et optionnelles, ci-dessous :

	Contributions obligatoires 2025. % des potentiels fiscaux 2024 et montants. (1)		Contributions périscolaires optionnelles 2025. % des potentiels fiscaux 2024. (2)		TOTAUX (1+2)
AZE	5.2866%	9 660.74 €	0	0	9 660.74 €
CHARNAY	45.3894 %	82 944.61 €	0	0	82 944.61 €
DAVAYE	3,5258 %	6 442.98 €	9.1701 %	5 204.95 €	11 647.93 €
HURIGNY	9.5002 %	17 360.70 €	49.4179 %	28 049.61 €	45 410.31 €
PERONNE	3.3362 %	6 096.65 €	0	0	6 096.65 €
ST MARTIN BR	12.0332 %	21 989.46 €	0	0	21 989.46 €
ST MAURICE DS.	2.0382 %	3 724.69 €	0	0	3 724.69 €
SANCE	13.6443 %	24 933.64 €	35.4873 %	20 142.59 €	45 076.23 €
SOLUTRE	2,9680 %	5 423.80 €	0	0	5 423.80 €
VERGISSON	2,2780 %	4 162.73 €	5.9247 %	3 362.85 €	7 525.58 €
TOTAUX	100%	182 740 €	100%	56 760 €	239 500 €

- AUTORISE le président à procéder mensuellement et par douzième aux appels de fonds correspondants.
- DIT que les contributions optionnelles pourront faire l'objet d'un réajustement en cours du second trimestre de l'année 2025, au regard des éventuelles évolutions des projets périscolaires « autour de l'école » des communes.

Rapport n°7 : Adoption du budget primitif 2025

Le Président présente et explicite le projet de budget primitif 2025 au comité à l'appui des documents qui ont été joints aux rapports (Documents 2 et 3). Cette présentation permet de

vérifier l'adéquation du BP 2025 avec les orientations budgétaires issues du débat éponyme du 11 mars 2025.

Le Président rappelle les orientations budgétaires 2025 décidées par le comité :

- Les salaires chargés des permanents pour 114 550 €. Avec le changement d'assistante au 01/02, ce poste est en baisse de 8% par rapport à 2024.
- Les Frais fixes pour 38 500 €. Avec de nombreuses charges nouvelles, ils sont en augmentation de 20%.
- Les indemnités des élus pour 16 700 €. Suppression de l'indemnisation de 2 des 3 vice-présidentes à compter de mai 2025.
- Compétence périscolaire optionnelle. Les communes d'Hurigny, Davayé, Sancé et Vergisson vont adhérer à la compétence pour l'année scolaire 2025/2026.
- Les produits des actions extrascolaires. Maintien de la grille de tarification des stages extrascolaires pour la période été 2025-printemps 2026.
- Les charges des actions extrascolaires. Etablies sur la base 14 semaines et 64 jours de fonctionnement.
- Charge extrascolaire supplémentaire. Recrutement d'un agent en été sur 2 semaines. Coût du salaire chargés 1 200 €.
- Prévision d'un résultat d'exercice 2025 à + 8 000 € et d'un résultat de clôture fin 2025 à + 40 000 €.
- Pas d'investissement prévu.

Le Président présente ensuite la structure synthétique du budget primitif 2025 du SIGALE, par action (I), par chapitre (II) et à l'équilibre pour le vote (III) :

I - PRESENTATION BP 2025 REEL PAR ACTION ET FONCTION (EXERCICE + 8 000 € et CLOTURE + 40 000 €)			
CHARGES		PRODUITS	
1 - COMPETENCE OPTIONNELLE PERISCOLAIRE			
PERISCOLAIRE écoles 4 communes	47 300 €	Participations communes SIGALE CPO : 47 300 € + 20% frais fixes (9 460€)	56 760 €
Charges PERISCOLAIRE 2024	0 €	Redevance communes extérieures	0 €
<i>Calcul contributions TPS : (1er semestre 43h hebdo*22 sem*31,4€/h) + (2ème semestre 40 h*14 sem * 31,4€) + 20%</i>			
MERCREDIS pour les 4 communes	0 €	Familles MERCREDIS	0 €
ACCUEIL DE LOISIRS	0 €	Familles et communes avec compétence	0 €
TOTAL CHARGES PERISCOLAIRES	47 300 €	TOTAL PRODUITS PERISCOLAIRES	56 760 €
2 - EXTRASCOLAIRE COMPETENCE OBLIGATOIRE			
STAGES sur une base de 14 semaines et 64 jours de fonctionnement	102 400 €	Familles STAGES sur 14 semaines et 64 jours de fonctionnement .	88 000 €
Agent supplémentaire 1 semaine été	500 €		
TOTAL CHARGES EXTRASCOLAIRES	102 900 €	TOTAL PRODUITS PERISCOLAIRES	88 000 €

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

3 - PRODUITS ET CHARGES DE STRUCTURE			
AMORTISSEMENTS DF	554 €	AMORTISSEMENTS RI	554 €
SALAIRES CHARGES PERMANENTS	114 550 €	Autres (Remboursement sur charges...)	453 €
INDEMNITES ELUS	16 700 €	Participations communes SIGALE	182 740 €
FRAIS DE STRUCTURE	38 503 €		
INVESTISSEMENTS	0 €		
TOTAL CHARGES FRAIS GENERAUX	170 307 €	TOTAL PRODUITS FRAIS GENERAUX	183 747 €
TOTAUX 1 - 2 - 3			
TOTAL CHARGES	320 507 €	TOTAL PRODUITS	328 507 €
Résultat prévisionnel de l'exercice 2025			8 000 €
Résultat clôture 2024			32 003 €
SITUATION AU 31/12/2025 excédentaire de			40 003 €

II - PRESENTATION BP 2025 REEL PAR CHAPITRE AVEC OPERATIONS D'ORDRE (EXERCICE + 8 000 € et RESULTAT DE CLOTURE A + 40 000 €)			
CHARGES		PRODUITS	
Fonctionnement			
Ch 011 charges à caractère général	164 405 €	Excédent fonctionnement reporté	18 142 €
Ch 012 charges de personnel	138 845 €	Atténuation de charges	453 €
Ch 65 autres ch gestion courante - Elus	16 703 €	Produits de services (TES)	88 000 €
Amortissements	554 €	Participations communes (oblig et opt)	239 500 €
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	320 507 €	TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT	346 095 €
Investissement			
	0 €	Excédent investissement reporté	13 861 €
		Amortissements	554 €
TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT	0 €	TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT	14 415 €
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT			
TOTAL CHARGES	320 507 €	TOTAL PRODUITS	360 510 €
Résultat prévisionnel de l'exercice 2025			8 000 €
Résultat clôture 2024			32 003 €
SITUATION AU 31/12/2025 excédentaire de			40 003 €
III - BP 2025 PRESENTATION A L'EQUILIBRE POUR LE VOTE PAR CHAPITRE AVEC OPERATIONS D'ORDRE			

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

CHARGES		PRODUITS	
Fonctionnement			
Ch 011 charges à caractère général	174 493 €	Excédent fonctionnement reporté	18 141.94€
Ch 012 charges de personnel	154 345 €	Atténuation de charges	453.06 €
Ch 65 autres ch gestion courante - Elus	16 703.08€	Produits de services (TES)	88 000 €
Amortissements	553.92 €	Participations communes (oblig et opt)	239 500 €
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	346 095 €	TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT	346 095 €
Investissement			
Ch 020 immo incorporelles	4 415 €	Excédent investissement reporté	13 861 €
Ch 021 immo corporelles	10 000 €	Amortissements	554 €
TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT	14 415 €	TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT	14 415 €
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT			
TOTAL CHARGES	360 510 €	TOTAL PRODUITS	360 510 €

Le Président invite ensuite le comité syndical à se prononcer sur ce projet de budget après avoir précisé que le Budget primitif 2025 est en diminution de 3.23% par rapport à celui de 2024 (360 510 € contre 372 549 €) et que les prévisions en dépenses de fonctionnement sont également en baisse de 4.61 % par rapport à celles réalisées en 2024 (320 507 € contre 336 016 €).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2311-1 et suivants,
Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 11 mars 2025,
Considérant qu'en 2025 le budget des EPCI doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le président,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2025 du SIGALE comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 415 €	14 415 €
Fonctionnement	346 095 €	346 095 €
Total	360 510 €	360 510 €

A titre informatif, le Président rappelle les montants des budgets primitifs du SIGALE votés depuis 2013 :

BP VOTE 2024		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	15 621 €	15 621 €
Fonctionnement	356 928 €	356 928 €
Total	372 549 €	372 549 €

BP VOTE 2023		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 576 €	14 576 €
Fonctionnement	349 367 €	349 367 €
Total	363 943 €	363 943 €
BP VOTE 2022		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 073 €	14 073 €
Fonctionnement	335 817 €	335 817 €
Total	349 890 €	349 890 €
BP VOTE 2021		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 938 €	12 938 €
Fonctionnement	357 163 €	357 163 €
Total	370 101 €	370 101 €
BP VOTE 2020		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 249 €	12 249 €
Fonctionnement	378 767 €	378 767 €
Total	391 016 €	391 016 €
BP VOTE 2019		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 416 €	12 416 €
Fonctionnement	376 394 €	376 394 €
Total	388 810 €	388 810 €
BP VOTE 2018		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	11 197 €	11 197 €
Fonctionnement	458 048 €	458 048 €
Total	469 245 €	469 245 €
BP VOTE 2017		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	11 286 €	11 286 €
Fonctionnement	537 656 €	537 656 €
Total	548 942 €	548 942 €
BP VOTE 2016		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 176 €	10 176 €
Fonctionnement	490 130 €	490 130 €
Total	500 306 €	500 306 €
BP VOTE 2015		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 176 €	10 176 €
Fonctionnement	454 000 €	454 000 €
Total	464 176 €	464 176 €

Rapport n°8 : Bilan de la programmation extrascolaire hiver 2025 et présentation de celle du printemps 2025.

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, la session « Hiver 2025 » s'est déroulée du 24 février au 07 mars, soit 10 jours de fonctionnement sur 2 semaines.

16 stages proposés initialement pour une capacité d'accueil de 280 places. 2 stages annulés « à la chasse aux mammoths » et anglais et 1 stage rajouté, un 2^{ème} laser game boîte éducative, soit un total 15 stages en fonctionnement pour une capacité d'accueil effective de 268 places.

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

La programmation a recueilli 223 inscriptions, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité d'accueil initiale de 80% et de 83.2 % par rapport à la capacité d'accueil effective.

- Semaine 1 : 111 inscriptions pour 140 places effectives. Taux de remplissage 80 %.
- Semaine 2 : 112 inscriptions sur les 128 places effectives. Taux de remplissage de 87.5 %.

6 des 14 stages ont été complets.

Ces 223 inscriptions représentent 539.5 journées/enfant

La fréquentation des 15 stages ayant fonctionné, avec détail des inscriptions SIGALE et EXTERIEURES

Stage de...	Inscriptions	Dont extérieurs	% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	75 à 99%	50 à 74%	- De 50%	
Multisports	37	0	1				
Laser Game boxe 1	24	0	1				
Escalade	20	0	1				
Arts plastique MAT	17	4			1		
Laser Game boxe 2	15	5			1		
Arts plastiques APM 1	13	2			1		
Arts plastiques APM 2	13	1			1		
Préhistoire	12	1	1				
Astronomie	12	0	1				
Danse	12	2	1				
Anglais ludique 6-10	11	4		1			
Poney	11	0		1			
Magie	10	1		1			
PSC	9	4		1			
Environnement climat	7	2			1		
Anglais ludique 8-12	0	0					1
A la chasse aux mam.	0	0					1
17 stages-20 activités	223	26	6	6	3	0	2

A titre de comparaison, quelques éléments des 15 dernières programmations hivernales :

HIVER	Capacité initiale	INSCRIPTIONS			Nbre de Journée/enfant	ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl.
		Total	Sigale et % du total	Extérieur et %		Total	Sigale	Extérieur	
2025	280	223	197 (88%)	26 (12%)	539.5	178	154 (78.5%)	24 (13.5%)	83.2%
2024	282	235	207 (88%)	28 (12%)	560.5	190	164 (86%)	26 (14%)	91.1%
2023	284	221	199 (90.05%)	22 (9.95%)	548.5	171	151 (88.3%)	20 (11.7%)	88%
2022	244	210	186 (89%)	24 (11%)	467.5	184	161 (88%)	23 (12%)	91%
2021	276	186	163 (88%)	23 (12%)	405	157	134 (85%)	23 (15%)	87%
2020	246	211	192 (91%)	19 (9%)		186	168 (90%)	18 (10%)	95%
2019	244	177	154 (87%)	23 (13%)		160	138 (86%)	22 (14%)	85%
2018	216	165	144 (87%)	21 (13%)		157	136 (84%)	21 (16%)	86%
2017	236	154	123 (80%)	31 (20%)		145	117 (81%)	28 (19%)	90%
2016	220	144	137 (95%)	7 (5%)		129	122 (95%)	7 (5%)	84%
2015	268	156	150 (90%)	16 (10%)		145	130 (90%)	15	86%
2014	296	193	166 (86%)	27 (14%)		177	152 (86%)	25	80%
2013	280	176	148 (84%)	28		166	139 (84%)	27	78%
2012	314	189	157 (83%)	32		174	145 (84%)	29	79%
2011	344	259	208 (80%)	51		235	188 (80%)	47	84%
2010	356	275	224 (81%)	51		240	196 (82%)	44	88%
2009	344	267	213 (80%)	54		231	181 (78%)	50	81%
2008	321	263	215 (82%)	48		229	182 (79%)	47	93%
2007	307	250	190 (76%)	60		228			86%

2006	285	209	126 (60%)	83		124		84%
------	-----	------------	-----------	----	--	------------	--	-----

La configuration moyenne d'un stage « Hiver 2025 » :

- Durée moyenne : 5 demi-journées
- Prix moyen d'une place de stage SIGALE : 49.59 € et 82.64 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 9.92 € (SIGALE) et 16.53 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 16.47 enfants encadrés par 1.53 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 14.87 enfants encadrés par 1.66 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 8.92 enfants pour 1 éducateur.

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur 10 ans :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (ext)	Prix moyen d'un stage Sigale (ext)	Taux d'encad. : Nombre d'enf par éducateur	Nombre de journée-enfant
Hiver 2025	5	9.92 (16.53)	49.59 (82.64)	1 pour 8.92	539.5
Automne 2024	4.64	10.74 (17.89)	49.84 – 83.06	1 pour 10.86	526
Été 2024	5.30	10.57 (17.62)	56 – 93.30	1 pour 10.35	2426
Printemps 2024	4.55	11.92 (19.87)	54.26 (90.41)	1 pour 8.1	567.5
Hiver 2024	4.7	10.69 (17.81)	50.11 (83.49)	1 pour 9.04	560.5
Janvier 2024	4.4	11.04 (18.4)	48.6 (81)	1 pour 9.75	234
Automne 2023	4.11	11.62 (19.37)	47.78 (79.6)	1 pour 9.76	605
Été 2023	4.78	10.84 (18.06)	51.77 (86.3)	1 pour 9.86	2 201
Printemps 2023	4.17	11.07 (22.14)	46.13 (92.26)	1 pour 8.6	586.5
Hiver 2023	4.94	8.81	43.49	1 pour 9.6	548.5
Noël 2022	5.22	8.74	45.66	1 pour 8.71	325
Automne 2022	3.95	10.92	43.11	1 pour 9.17	572
Été 2022	4.58	10.05	46.08	1 pour 9.47	1960.5
Printemps 2022	4.4	10.25	44.90	1 pour 8.56	618
Hiver 2022	4.21	10.94	46.09	1 pour 9.13	467.5
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	1 pour 9.56	602
Été 2021	4.92	9.89	48.71	1 pour 8.92	1986
Printemps 2021	Annulée covid				625 (annulées)
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3	405
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88	
Été 2020	5 ou 10	9.12 ou 20.52	45.60 ou 102.60	1 pour 6.5	
Printemps 2020	Annulée covid 19				
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10	
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81	
Été 2019	5.3	9.95	52.75	1 pour 10.2	
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2	
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85	
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9	
Été 2018	5	10.02	49.88	1 pour 10.7	
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59	
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3	
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7	
Été 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10	
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2	
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06	
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8	
Été 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4	
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1	
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47	

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8	
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9	
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81	
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2	

En termes de mixité, sur les 223 inscriptions, on dénombre 107 inscriptions de filles (48 %) et 116 de garçons (52 %). Sur les 178 enfants, on dénombre 86 filles (48.3 %) et 92 garçons (51.7 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Age :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 ans	29	13.00	23	12.92	1.26	8
6 ans	39	17.49	34	19.10	1.15	12
7 ans	42	18.83	32	17.98	1.31	14
8 ans	29	13.00	23	12.92	1.26	14
9 ans	24	10.76	18	10.11	1.33	13
10 ans	36	16.14	29	16.29	1.24	14
11 ans	14	6.28	12	6.74	1.17	12
12 ans	8	3.59	5	2.81	1.60	8
13 ans	1	0.45	1	0.56	1	2
14 ans	0	0	0	0	0	2
15 ans	1	0.45	1	0.56	1	2
Total	223	100	178	100	1.25	Sur les 17

Détail des 223 inscriptions sur les 24 communes de provenance, par ordre > et nombre d'enfants ≠ :

Communes SIGALE	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠ et % des enfants SIGALE	Moyenne de stage/enf
HURIGNY	66	29.60	33.50	47	1.40
CHARNAY	60	26.91	30.46	47	1.28
DAVAYE	26	11.66	13.20	18	1.44
SANCE	13	5.83	6.60	11	1.18
AZE	12	5.38	6.09	11	1.09
ST MAURICE DS	11	4.93	5.58	11	1
PERONNE	4	1.79	2.03	4	1
SOLUTRE	3	1.35	1.52	3	1
VERGISSON	2	0.9	1.02	2	1
ST MARTIN BR	0	0	0	0	0
TOT SIGALE	197	88.34 %	100	154 (86.52 %)	1.28
EXTERIEURES*	26	11.66 %		24 (13.48 %)	1.08
TOTAL	223	100		178	1.25

Le détail des 26 inscriptions provenant des 14 communes extérieures :

La Roche Vineuse	1	Fuissé	5	Pierreclos	3
Chevagny les Ch	3	La Chapelle DG	1	Senozan	1
Clessé	1	Le Plessis	1	Saint Gengoux le N	2
Cluny	1	Mâcon	2	Saint Jean de T	2
Crèches-sur-Saône	2	Milly-Lamartine	1		

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif pour la session de 3 028 € (1 514 € par semaine). Avec 14 058 € de charges et 11 030 € de produits, le taux de couverture est de 78.5 %. Le coût horaire des interventions sur la session est de 28.12 € (14 058 € / 500 heures d'encadrement).

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Le coût moyen d'un stage est de 937 € (14 058 €/15) et la recette « famille » moyenne par stage est de 735 € (11030 €/15).

Les moyens de paiement utilisés par les familles : Chèques (60.05 %) - Espèces (5.32 %) - CB (29.01 %) - Chèques vacances (5.62 %). Atouts jeunes 0.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscription	Taux d'encadrement
Printemps 2025 (7 j)								
Hiver 2025 (10 j)	14 058	11 030	3 028	78.5	83%	223 (88%)	13.58	1 pour 8.92
Automne 2024 (9 j)	12 297	10 843	1 454	88.2	97.15	239 (91%)	6.08	1 pour 10.8
ETE 2024 (35 j)	58 068	51 003	7 065	88	98.55	879 (84%)	8.03	1 pour 10.35
Printemps 2024 (10 j)	16 216	13 431	2 785	82.8 %	85.4%	251 (88%)	11.09	1 pour 8.1
Hiver 2024 (10 j)	14 571	12 139	2 432	83.3 %	91.1%	235 (88%)	10.35	1 pour 9.04
Janvier 2024 (4 j)	6 651	5 309	1 342	79.9%	80.2%	117 (88%)	11.47	1 pour 9.75
Automne 2023 (9 j)	16 038	13 686	2 352	85.3 %	94%	283 (87.6%)	8.31	1 pour 9.7
ETE 2023 (34 j)	54 633	48 669	5 965	89 %	96.5 %	887 (80%)	6.72	1 pour 9.86
Printemps 2023 (9j)	16 217	12 748	3 469	78.6%	91%	275 (83%)	12.61	1 pour 8.6
Hiver 2023 (10j)	13 329	9 951.5	3 377.5	75 %	88%	221 (90.05%)	15.28	1 pour 9.6
Noël 2022 (5 j)	8 981	5 522	3 459	62 %	82 %	122 (90.2%)	28.35	1 pour 8.71
Automne 2022 (8 j)	15 999	11 661	4 338	73 %	91%	275 (92.4%)	15.77	1 pour 9.17
Eté 2022 (32 j)	48 523	40 064	8 459	82.5%	94 %	824 (79.8%)	10.26	1 pour 10.14
Printemps 22 (9 j)	17 788	13 284	4 504	75%	86%	274 (82%)	16.43	1 pour 8.56
Hiver 2022 (10 j)	12 909	10 043	2 867	78%	91%	210 (89%)	13.65	1 pour 9.13
Automne 2021 (9 j)	15 831	13 684	2 147	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
Eté 2021(34 j)	49 859	38 196	11 663	80%	90%	794 (83%)	12.77 %	1 pour 8.92
Printemps 2021	Annulation COVID 19							
Hiver 2021 (10 j)	11 044	7 430	3 614	73 %	87%	186 (88%)	15.27	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43 €	1 pour 9.88
ETE 2020 (6sCOVID)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulation COVID 19							
Hiver 2020 (10 j)	11 434	9 254	2 180	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019 (2 s)	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
Eté 2019 (7s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 2019 (9 j)	15 760	11 992	3 768	76%	85%	239 (87%)	13.52€	1 pour 9.2
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8 j)	9 876	8 715	1 161	87.5	97%	186 (86%)	6.62 €	1 pour 10.9
Eté 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98	1 pour 10.7
Printemps 2018 (2 s)	14 197	10 630	3 567	75%	80%	211 (80%)	16.90	1 pour 9.59

Hiver 2018 (2 s)	10 728	7 934	2 794	75%	85%	165 (87%)	16.81	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80	1 pour 10.7
Eté 2017 (7s)	35 813	27 804	8 009	79%	87%	609 (79%)	12.55	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05	1 pour 9.8
Eté 2016 (7s)	35 746	26 511	9 235	74%	84%	605 (75%)	15.72	1 pour 10.4
Printemps 2016 (2 s)	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64	1 pour 9.04
Hiver 2016 (2 s)	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 727	3 539	69%	85%	180 (82%)	19.81	1 pour 8.0
Eté 2015 (8 S)	47 241	34 221	13 020	73%	88%	772 (79%)	16.96	1 pour 9.0
Printemps 2015 (2 s)	6 357	4 814	1 543	76%	96%	141 (93%)	10.93	1 pour 8.81
Hiver 2015 (2 s)	9 638	6 534	3 104	67%	86%	156 (90%)	20.03	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50	1 pour 8.24
Eté 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04	1 pour 7.45

Observations :

Très bonne session d'hiver, sans incident ni problème particulier. La fréquentation est conforme aux sessions d'hiver de ces dernières années.

Le taux de remplissage, 83 %, et son corollaire le taux de couverture à 78.5%, sont un peu en deçà des dernières programmations, générant un solde négatif un peu plus important 1500 € par semaine, contre 1000 € environ depuis l'été 2023, date de la mise en œuvre de la nouvelle tarification.

Les petits regrets de la session : le remplissage moyen des stages d'arts plastiques, l'annulation du stage de création d'un spectacle et le manque d'engouement pour le stage d'environnement, voyage au cœur du climat pourtant encadré par un expert.

Au niveau satisfaction, on peut citer le stage laser game et boxe éducative qui a dû être dédoublé pour répondre à la très forte demande.

En termes de corrélation entre lieux de stages et provenance des enfants, on peut noter le cas de Davayé cette session où 3 stages ont été proposés et, sur un total de 35 inscrits, 13 inscriptions proviennent d'enfants de Davayé, soit plus de 37%.

La programmation du printemps 2025

Toujours accessible aux enfants de 5 à 15 ans, la session « printemps 2025 » va se dérouler du mardi 22 avril au mercredi 30 avril, soit 7 jours de fonctionnement sur 2 semaines.

15 stages proposés initialement pour une capacité d'accueil de 280 places. 2 stages annulés « prévention et 1^{er} secours » et arts plastiques les matins de la 1^{ère} semaine.

Pour un peu plus de souplesse un stage a été scindé en 2 stages cumulables. 15 stages vont donc fonctionner pour une capacité d'accueil effective de 234 places.

Avec 222 inscriptions recueillies à ce jour, le taux de remplissage est déjà de 95 %.

Un exemplaire du programme est remis à chaque délégué. A noter la vraisemblable très forte participation des Saint martinois cette session, contrairement à cet hiver.

Rapport n°9 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°10 : Questions diverses

Compétence périscolaire optionnelle. Le Président indique que les délégués des communes ayant décidé d'exercer la compétence périscolaire optionnelle pour l'année scolaire 2025/2026 doivent prévoir les réunions de préparation inhérentes et proposer des dates au directeur. Ces réunions devront avoir lieu au plus tard mi-juin 2025.

Retrait de délégations aux vice-présidentes. Le Président rappelle que le comité, dans le cadre des orientations budgétaires et du budget primitif 2025, a décidé de retirer les délégations à deux des trois vice-présidentes à compter du 1^{er} mai afin de réaliser des économies budgétaires, puisque les deux vice-présidentes désignées ne percevront plus leurs indemnités à compter de cette date. Bien que le retrait de délégation soit une de ses prérogatives, le Président a souhaité que ce soit le comité qui se prononce et désigne, par un vote à bulletin secret, la vice-présidente qui conservera sa délégation et, par voie de conséquence, les deux vice-présidentes dont la délégation sera retirée.

A l'issue du vote, le Président indique, qu'avec 15 voix sur 19, Mme Rogic est la vice-présidente qui conserve sa délégation et qu'il prendra les arrêtés signifiant à Mmes Chevalier et Zabbe le retrait de leur délégation à compter du 1^{er} mai.

La date du prochain comité est fixée au jeudi 3 juillet 2025 au château Lapalus de Sancé.

Le Président rappelle qu'il reste dans l'attente des excuses de Mme Chevalier et de M. Buhot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,



Philippe VALLET

La secrétaire,

Laurine TEIXEIRA